

# Rapport de présentation Budget Primitif 2018

\*\*\*\*\*

## Sommaire

\*\*\*\*\*

### I) Le rétablissement de l'équilibre budgétaire communal

- A) Une nette amélioration des indicateurs financiers communaux
- B) Une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement
- C) Le maintien d'un haut niveau de dépenses d'investissement
- D) L'évolution des recettes de fonctionnement et d'investissement
  - 1) Les recettes de fonctionnement
  - 2) Les recettes d'investissement
    - a) Recherche de partenariats et de co-financements
    - b) Plan de cessions foncières
    - c) Un faible endettement

### II) Relever des défis majeurs

- A) Poursuivre la rénovation et l'entretien du patrimoine municipal
  - 1) Plan de sauvetage du patrimoine communal
  - 2) Les crédits d'investissement pour les services municipaux
- B) Préserver la qualité des services rendus à la population
  - 1) La volonté de maintenir les services auxquels la population est attachée
  - 2) Rationalisation et optimisation de l'activité des services municipaux
  - 3) Améliorer les conditions de travail des agents municipaux
- C) Augmentation du budget scolaire

### III) Un effort fiscal nécessaire mais maîtrisé

- A) Taux proposés : une pression fiscale maîtrisée
- B) Maintien du taux maximal d'abattement à la base de 15% et des autres abattements

### IV) Investir pour l'avenir

- A) Une vision pour la ville de demain
- B) Plan Pluriannuel d'Investissement

\*\*\*\*\*

### I) Le rétablissement de l'équilibre budgétaire communal

- A) Une nette amélioration des indicateurs financiers communaux

Le Budget Primitif 2018 témoigne du succès de la démarche d'économies structurelles, avec une amélioration sensible des grands équilibres budgétaires. Ainsi, le BP 2018 se caractérise par une progression de l'épargne brute, qui s'élève à 1 056 540 euros.

Afin de faire face à la baisse des concours financiers de l'Etat, aux charges supplémentaires liées à la contribution au redressement des finances publiques et à l'évolution naturelle de ses charges de personnel, la Ville de Maizières-lès-Metz a engagé un plan d'anticipation dans le cadre d'une Démarche Budgétaire Proactive. Cette dernière vise à prévoir les efforts à fournir pour les prochaines années tout en préservant la qualité du service public et le cadre de vie pour les habitants, en répondant pleinement aux enjeux du territoire.

Dans le cadre de cette démarche, les différentes politiques publiques municipales ont fait l'objet d'un examen attentif. Aux diminutions arbitraires a ainsi été préférée la recherche de leviers d'optimisation et de cofinancements nouveaux ainsi que la ré-interrogation systématique des actions de la Collectivité, en impliquant très fortement l'ensemble des services.

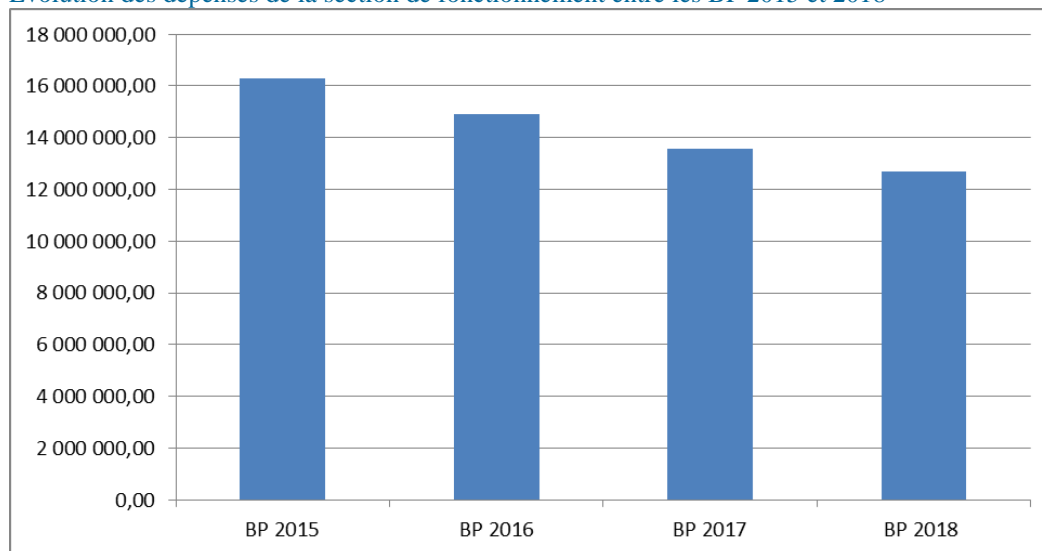
Ce choix volontariste et résolument tourné vers l'avenir a permis, grâce à de nombreux efforts, d'économiser 2 250 000 euros depuis le budget 2016. Le BP 2018 intègre ainsi 701 636 euros de mesures d'économies au sein de la section de fonctionnement dont plus du quart de ces efforts est porté par le budget ressources humaines.

Le résultat est d'autant plus notable qu'il nous a fallu intégrer de nombreuses charges nouvelles transférées et non-compensées par l'Etat (200 000 euros par an).

### B) Une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement

La volonté de la Municipalité est d'anticiper les baisses des différents concours financiers et les nouvelles prises de compétence ont nécessité des efforts considérables lors des derniers exercices budgétaires. Entre 2015 et 2018, les montants affectés à la section de fonctionnement enregistrent une diminution de 27%. Ces efforts perdurent sur le BP 2018 avec 701 636 euros d'économies de fonctionnement (-5,17% par rapport au BP 2017).

Evolution des dépenses de la section de fonctionnement entre les BP 2015 et 2018



Les charges de personnel s'élèvent à 7 101 262 euros, en baisse de 221 112 euros (-3.02%) par rapport au BP 2017. La diminution de cette dépense, par nature dynamique, s'explique par la volonté de la Municipalité de maîtriser les coûts de fonctionnement et en particulier les frais de personnel.

Ainsi, dans le cadre de la démarche budgétaire engagée, les facteurs principaux qui concourent à cette baisse sont le non-remplacement de départs, le non-renouvellement de contrats (- 278 687

euros) et la maîtrise des heures supplémentaires (-32% depuis le BP 2016). Par ailleurs, pour l'exercice 2018, l'absence d'élections et le rétablissement du jour de carence décidé par l'Etat produiront mécaniquement des économies.

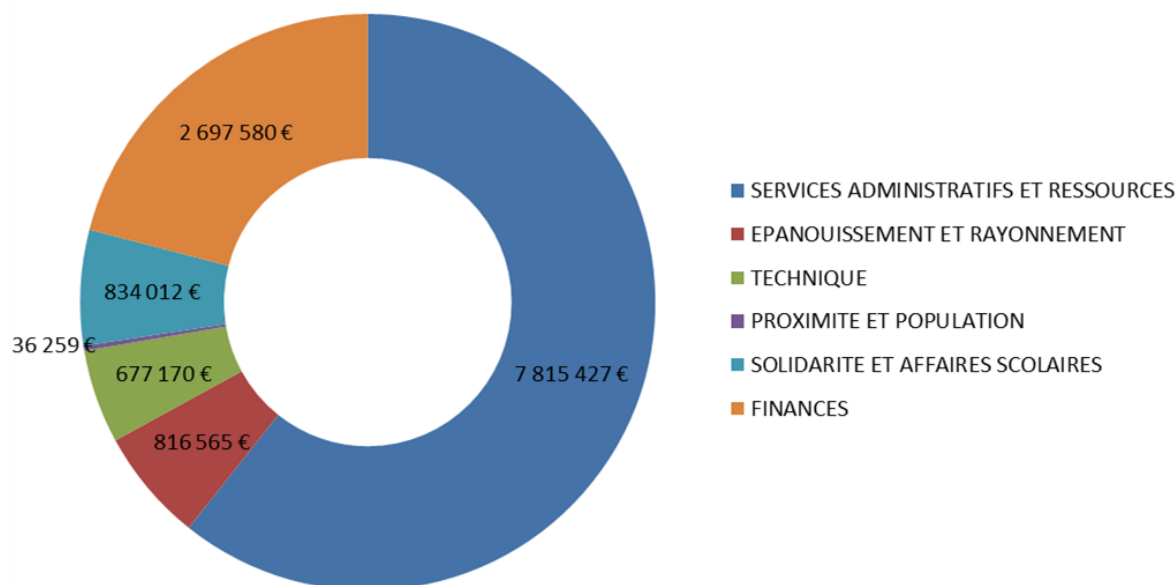
Le BP 2018 intègre également des éléments dynamiques comme le régime indemnitaire accordé aux agents du périscolaire qui en étaient exclus depuis de nombreuses années (16 000 euros), la poursuite de la mise en œuvre des accords Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations, les mesures d'avancement arrêtées et le Glissement Vieillesse Technicité (45 946 euros). Ces mesures représentent des éléments d'évolution positifs pour le personnel municipal.

#### Présentation synthétique des dépenses de fonctionnement en euros – BP 2018

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS ET RESSOURCES</b>	<b>8 218 114</b>	<b>7 815 427</b>
Rémunérations, formations et indemnités des élus	7 452 398	7 101 262
Direction Générale	50 950	67 500
Informatique	127 200	124 240
Moyens et Marchés Publics	587 566	522 425
<b>EPANOUISSEMENT ET RAYONNEMENT</b>	<b>926 415</b>	<b>816 565</b>
Service culturel	98 410	91 212
Conservatoire	11 000	13 510
Médiathèque	30 018	24 665
PAJES	442 033	393 555
Communication	89 884	76 623
Subventions culturelles et divers	72 760	59 000
Subventions sports	182 310	158 000
<b>TECHNIQUE</b>	<b>805 835</b>	<b>677 170</b>
Services techniques et espaces verts	774 075	659 400
Urbanisme	31 760	17 770
<b>PROXIMITE ET POPULATION</b>	<b>50 209</b>	<b>36 259</b>
Etat-civil – Population	850	1 200
Police Municipale	17 709	10 609
Service de la Gestion Urbaine de Proximité	31 650	24 450
<b>SOLIDARITE ET AFFAIRES SCOLAIRES</b>	<b>794 071</b>	<b>834 012</b>
Subvention au CCAS	321 727	400 000
Relais d'Assistants Maternels	10 000	8 500
Collectif Emploi	22 000	19 000
Affaires scolaires	440 344	406 512
<b>FINANCES</b>	<b>2 784 005</b>	<b>2 697 580</b>
Charge de la dette	153 297	129 530
Participation au redressement des finances publiques	111 080	/
Fonds de péréquation intercommunal et communal	360 000	481 000
Contribution aux syndicats intercommunaux	50 300	20 200
Divers	2 109 328	2 066 850
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 578 649</b>	<b>12 877 013</b>

Concernant les services administratifs, les économies prévues visent essentiellement le budget alloué aux marchés publics et aux moyens généraux (- 65 141 euros). En effet, depuis les deux dernières années, la Ville de Maizières-lès-Metz optimise l'ensemble de ses contrats et prestations de service. Cela a permis, dans le cadre d'une meilleure appréciation des besoins et dans une dynamique de négociation, de faire diminuer fortement les coûts des contrats. Tel a été le cas, par exemple, en ce qui concerne la passation d'un marché pluriannuel groupé entre la Commune et le CCAS relatif aux fournitures d'entretien.

## Répartition des dépenses de fonctionnement selon les grands postes



Le budget alloué à la Direction Générale connaît, quant à lui, une progression de 16 550 euros. En effet, malgré une forte diminution des frais d'affranchissement (- 10 000 euros), il est nécessaire d'inscrire une provision de 8 000 euros pour les litiges, en particulier celui concernant la construction du Tram. De plus, un budget de 30 000 euros est prévu afin de mener deux études : l'une relative aux bases fiscales et l'autre à l'optimisation des taxes payées par la Commune. Celles-ci seront entreprises afin de permettre de dégager des marges de manœuvre financières en section de fonctionnement au cours des deux prochains budgets tout en œuvrant pour davantage d'équité fiscale.

Le budget informatique est en baisse (-2.4%) malgré l'intégration du recours à une société extérieure qui appuiera le service en matière d'ingénierie et la prise en charge de nouvelles normes et protocoles imposés par l'Etat (dématérialisation, sécurisation des données).

Le Pôle Animation, Jeunesse, Enfance et Sport participe à cet effort avec une diminution de son budget de 48 478 euros. Ces économies n'impacteront pas la qualité des activités du périscolaire et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Elles résultent de la mise en place de pédibus entre les écoles et les différents sites de restauration des enfants. Ce nouveau moyen de locomotion a rencontré un franc succès auprès des équipes du périscolaire ainsi qu'auprès des enfants et des enseignants.

Malgré un contexte financier contraint, la Municipalité réaffirme son souhait de poursuivre les principales manifestations (chasse aux œufs, feu de la Saint-Jean, 14 juillet, brocante nocturne et défilé de la Saint-Nicolas) car elles participent au « vivre ensemble » tout en offrant une réelle visibilité aux associations.

Les subventions versées, tous domaines et toutes tailles de structures confondus, demeureront conséquentes mais diminueront car il est nécessaire de partager l'effort collectif entre tous les acteurs de notre ville.

Le budget communication connaît un recul de 17.3% (- 15 972 euros) qui s'explique par la meilleure appréciation du besoin et par la renégociation de certaines prestations comme, par exemple, l'impression des documents municipaux. Depuis 2015, le budget de la communication a été diminué de 50 280 euros alors que, dans la même période, il a intégré des missions transversales

complémentaires (achat de l'ensemble de l'alimentation, gestion des goodies, intégration de la communication anciennement dévolue au PAJES).

La progression de 2 500 euros du budget du Conservatoire s'explique par le transfert des lignes budgétaires du PAJES concernant les activités danse et théâtre. Ce transfert va permettre de développer une offre culturelle plus cohérente au bénéfice des maiziérais.

Pour les services techniques, le BP 2018 prévoit de réaliser 114 675 euros d'économies (-15%) par la diminution du coût des différents marchés de prestation (en particulier le chauffage des bâtiments communaux) et par le transfert de la compétence « eaux pluviales » vers la Communauté de Communes Rives de Moselle selon les modalités présentées précédemment.

Le service Scolaire a permis de dégager des économies importantes à la suite de sa gestion rigoureuse et fine du marché des transports scolaires avec une adaptation du nombre de bus aux effectifs.

Les dépenses liées au service des Finances diminuent de 47 410 euros. Les principaux mouvements sont la suppression de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (- 111 080 euros en 2017) et les évolutions de compétences liées à la GEMAPI.

En effet, la Communauté de Communes Rives de Moselle se voit exercer de plein droit la compétence « eaux pluviales » au 1er janvier 2018, ainsi que celle relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Les transferts de compétences font l'objet d'une évaluation afin de compenser les charges supplémentaires qui en résultent pour l'entité qui les supporte. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges transférées et d'en équilibrer l'impact pour la collectivité qui reçoit la compétence et celle qui s'en défait.

Ainsi, le transfert de la compétence GEMAPI devrait conduire à la diminution de l'attribution de compensation que perçoit la Commune.

A la vue du récent vote d'une taxe spécifique par la Communauté de Communes, la Ville de Maizières-lès-Metz considère qu'elle ne devrait pas subir d'impact du fait de l'arrêt du versement de sa participation au Syndicat du Billeron.

En revanche, 110 000 euros de diminution de l'attribution de compensation ont été prévus au Budget 2018. Ceci s'explique par le transfert des contrats relatifs à l'exercice de cette compétence vers les services de Rives de Moselle (50 000 euros en section de fonctionnement et 60 000 euros en section d'investissement).

Certaines augmentations de dépenses demeurent néanmoins indépendantes des efforts menés par la Ville de Maizières-lès-Metz. Ainsi, la contribution de la Ville au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est ajustée au niveau de l'estimation fournie par les services de l'intercommunalité (481 000 euros, soit une augmentation de 121 000 euros par rapport au BP 2017).

### C) Le maintien d'un haut niveau de dépenses d'investissement

En matière d'investissement, le Budget Primitif 2018 prévoit un niveau d'investissement qui demeure élevé (5 336 775 euros).

Cette évolution traduit le glissement partiel de certaines dépenses de la programmation pluriannuelle suite aux aléas rencontrés sur les chantiers de la Maison des Sœurs et de la Maison d'Assistants Maternels, dont l'exécution a été contrariée par des procédures de liquidation judiciaire de titulaires de marchés.

Le budget d'investissement intègre, en effet, les projets municipaux visant à améliorer la qualité du service public et le travail quotidien du personnel municipal.

#### Présentation synthétique des dépenses d'investissement en euros – BP 2018

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
RESTES A REALISER	329 684	380 997
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	3 375 741	2 223 033
AUTRES OPERATIONS	2 297 268	1 477 760
Remboursement de la dette	978 000	980 000
Dépenses d'ordre – Travaux en régie	30 000	30 000
Dépenses d'ordre – Opérations patrimoniales	0	244 985
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 010 694</b>	<b>5 336 775</b>

La mobilisation de l'emprunt sur l'exercice 2017 (2.5 millions d'euros) explique la progression du remboursement du capital de la dette, dont le montant s'élève à 980 000 euros sur l'exercice 2018, soit une hausse limitée de +0.2 %.

#### D) L'évolution des recettes de fonctionnement et d'investissement

##### 1) Les recettes de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement correspond à la baisse de l'attribution de compensation (- 110 000 euros), aux transferts de compétences, à l'impact de certaines décisions de l'Etat et à la progression des autres recettes (produit fiscal, taxes et recettes tarifaires).

Il est également nécessaire de tenir compte de l'incidence de l'article 87 de la Loi de Finances Rectificative relative à l'assouplissement des rythmes scolaires intervenu à la rentrée scolaire 2017 sur le fonds de soutien au développement des activités périscolaires. Il réserve le bénéfice des aides du fonds de soutien aux Communes dont les écoles continuent d'être organisées sur neuf demi-journées d'enseignement par semaine ou huit demi-journées comprenant cinq matinées. Dès lors, la Ville de Maizières-lès-Metz ne peut plus être éligible à ce fonds à la suite de la volonté largement partagée par les parents d'élèves et les équipes pédagogiques de réorganiser le temps scolaire sur 4 jours.

L'article 41 de la loi de finances pour 2018 prévoit une certaine stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement. Cependant, son montant doit absorber en son sein certains ajustements :

-Le coût de la hausse annuelle de la population communale, qui est répercuté dans la dotation forfaitaire des communes.

-Le coût du développement de l'intercommunalité et la croissance de la population intercommunale, qui sera très allégée par rapport à l'année dernière du fait de l'absence de grands mouvements de fusions ou de transformations d'EPCI.

-Le financement des avantages octroyés aux communes nouvelles.

-L'effort de péréquation (hausse de la DSU et de la DSR) sera intégralement financé au sein de la DGF des communes et des intercommunalités.

Ce besoin de financement interne à la DGF du bloc communal, comme les années précédentes, sera

couvert par un écrêtement de la dotation forfaitaire de certaines communes (selon leur potentiel fiscal) et par une réduction uniforme de la dotation de compensation des EPCI (ex-part salaire de la Taxe Professionnelle). A la lecture de ces éléments et à la vue des déclarations se voulant rassurantes du Président de la République et du Premier Ministre, nous pouvons légitimement attendre une DGF d'un montant de 520 000 euros pour l'exercice 2018. La Dotation de Solidarité Urbaine, quant à elle, devrait connaître une légère augmentation (94 500 euros).

#### Présentation synthétique des recettes de fonctionnement en euros – BP 2018

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
<b>IMPOTS</b>	<b>3 510 262</b>	<b>4 254 658</b>
<b>Compensations fiscales</b>	<b>221 507</b>	<b>226 800</b>
Péréquation départementale	19 000	0
Compensations fiscales	202 507	226 800
<b>AUTRES TAXES</b>	<b>278 430</b>	<b>283 290</b>
<b>DOTATIONS</b>	<b>1 166 512</b>	<b>740 769</b>
DGF	961 912	520 000
DSU	78 331	94 500
Dotation nationale de péréquation FNGIR	126 269	126 269
<b>DOTATIONS INTERCOMMUNALES</b>	<b>5 600 137</b>	<b>5 494 000</b>
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>635 962</b>	<b>508 517</b>
CAF	440 000	414 000
Emplois d'avenir	83 600	37 300
Autres participations de l'Etat	78 997	19 267
Participations du Département	33 365	37 950
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>851 693</b>	<b>743 144</b>
Redevance périscolaire	360 000	310 000
Redevances à caractère culturel	179 110	176 450
Loyers	103 540	76 370
Autres redevances	209 043	180 324
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>61 916</b>	<b>46 090</b>
Opérations d'ordre	30 000	30 000
Résultat antérieur	1 222 230	549 745
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 578 649</b>	<b>12 877 013</b>

#### 2) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont marquées par la cession de biens immobiliers et par des produits stables par rapport au BP 2017.

#### Présentation synthétique des recettes d'investissement en euros – BP 2018

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
Résultat d'investissement	108 054	209 380
Restes à réaliser	221 719	1 628 872
FCTVA	370 000	338 200
Taxe d'aménagement	60 000	100 000
Produit des amendes de police	48 000	30 000
Subventions	29 590	28118
Cessions	1 053 863	1 120 935
Emprunts	3 500 000	0
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>5 391 227</b>	<b>3 455 505</b>
Recettes d'ordre - Amortissements	1 619 467	1 636 285
Recettes d'ordre – Opérations patrimoniales	0	244 985
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 010 694</b>	<b>5 336 775</b>

### a) Recherche de partenariats et de co-financements

La Ville de Maizières-lès-Metz est pleinement engagée dans une recherche active de co-financements en sollicitant ses partenaires : collectivités (Département de la Moselle, Région Grand-Est), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Etat ou encore les fonds européens.

Ainsi, le projet de réhabilitation de la Maison des Sœurs est soutenu par la Région, le Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) au titre du dispositif de soutien aux territoires lorrains (75 000 euros) et au titre du soutien et de l'installation de la géothermie (49 000 euros). De plus, le projet bénéficie du soutien du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Il est à noter que certaines dépenses d'investissement du Centre Multi-Accueil ou du service périscolaire bénéficient du soutien de la CAF de la Moselle (13 000 euros). L'Etat apporte son soutien pour le renouvellement de gilets pare-balles pour les policiers municipaux.

Concernant les grands projets portés par la Collectivité dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), la Communauté de Communes Rives de Moselle a annoncé son soutien à la création de la passerelle le long du Pont Demange (20% du reste à la charge de la Commune). Cette infrastructure fera également l'objet d'un dépôt de dossier de subvention dans le cadre du programme de l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER) porté par le Conseil Départemental de la Moselle.

### b) Plan de cessions foncières

La Ville de Maizières-lès-Metz compte 42 bâtiments ou équipements publics présentant souvent des surfaces importantes et des problématiques liées à un manque d'entretien durant la gestion passée de la Commune. Du fait de la raréfaction de l'argent public, la Collectivité s'est donc engagée dans une démarche de rationalisation de l'utilisation des bâtiments et des infrastructures municipales.

Cette démarche vise à diminuer les autres charges réelles (charges de gestion courante type fluides, carburants, fournitures) du budget de la commune. Ces dépenses représentent 294 euros par habitants contre 242 euros pour la moyenne des communes lorraines de la même catégorie démographique. Ce mouvement de rationalisation devrait également permettre une diminution des frais liés aux prestations de nettoyage.

Cette politique foncière est également rendue nécessaire pour anticiper les frais que la Commune devra supporter dans les prochaines années avec la création d'un important groupe scolaire élémentaire au Val Maidera et l'extension de certaines infrastructures périscolaires et scolaires.

Certains terrains communaux inutilisés et coûteux à entretenir seront également cédés afin de soutenir les projets d'avenir contenus dans le PPI.

Le plan de mise en valeur et de sauvegarde du patrimoine municipal prévoit la vente des biens suivants :

- 2 terrains rue de Verdun,
- 1 terrain route de Thionville,
- Le bâtiment de la mairie annexe ainsi que celui de la maison de l'emploi (quand leurs activités auront été transférées dans le bâtiment de la « Maison des Sœurs »).
- 1 maison de ville (place du 4 Septembre),
- le bâtiment de l'ancien Café-Restaurant « Le Terminus ».



### c) Un faible endettement

A Maizières-lès-Metz, le ratio de la dette par habitant est faible (440 euros par habitant en 2017 contre 918 euros par habitant pour la moyenne nationale des villes de la même strate de population).

Au surplus, trois emprunts s'éteindront en 2019 et un quatrième en 2020, ce qui entraînera une diminution de la charge de la dette, notamment en section de fonctionnement. Un endettement contenu prouve que la Collectivité conserve des marges de manœuvre pour se développer.

#### Etat de la dette en euros – BP 2018

<b>LIBELLE</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>ENCOURS AU 1<sup>er</sup>/01/2018</b>	<b>INTERETS</b>	<b>AMORT</b>	<b>ANNUITE</b>
Dette	13 645 047	5 368 139	117 662	978 344	1 096 005

Le budget primitif 2018 ne prévoit aucun recours à l'emprunt pour financer la politique d'investissement.

A la lecture de la programmation des finances publiques sur la période 2018-2022, il apparaît que les administrations locales sont censées s'orienter vers un désendettement de 0.7% du PIB en 2022, soit 18 à 19 milliards d'euros, dont environ 16 milliards échoient aux Administrations Publiques Locales. Afin d'inciter les collectivités à respecter cet objectif, la loi prescrit un plafond de capacité de désendettement (dette rapportée à l'épargne brute) de 12 ans pour les communes.

#### Ratio de désendettement

	<b>au 31/12/2018</b>
Encours de la dette (A)	5 368 138,67
CAF brute ou épargne brute (B)	1 056 540
<b>Ratio d'endettement estimé (A/B)</b>	<b>5,0</b>

## II) Relever des défis majeurs

### A) Poursuivre la rénovation et l'entretien du patrimoine municipal

#### 1) Plan de sauvetage du patrimoine communal

Depuis 4 ans, de nombreux travaux de rénovation, de réhabilitation et d'isolation ont été effectués dans les écoles, dans nos complexes sportifs et associatifs (200 000 euros pour la réhabilitation du gymnase Victor Hugo) ainsi que dans les bâtiments administratifs.

Néanmoins, de nombreuses infrastructures ont souffert d'un investissement nettement insuffisant par le passé. Leur état est très préoccupant et exige de très lourds investissements (un million d'euros rien que pour la réhabilitation du complexe sportif Camille Mathieu).

Les moyens exceptionnels dont disposait la Collectivité (58,5 millions d'euros de dotations entre 2008 et 2014) n'ont pas été suffisamment mis à profit pour entretenir le patrimoine municipal.

Des projets de très grande ampleur ont été réalisés sans que leurs coûts de fonctionnement ne soient intégrés au budget municipal (200 000 euros par an rien que pour le Tram). La Commune a été gérée par le passé sans véritable cohérence d'ensemble. L'exemple des écoles est parlant : l'ancienne municipalité a réussi l'exploit d'inaugurer un magnifique gymnase aux Ecarts (près de 4 millions

d'euros) alors que des préfabriqués ont servi de salles de classe pendant presque 20 ans, juste en face.

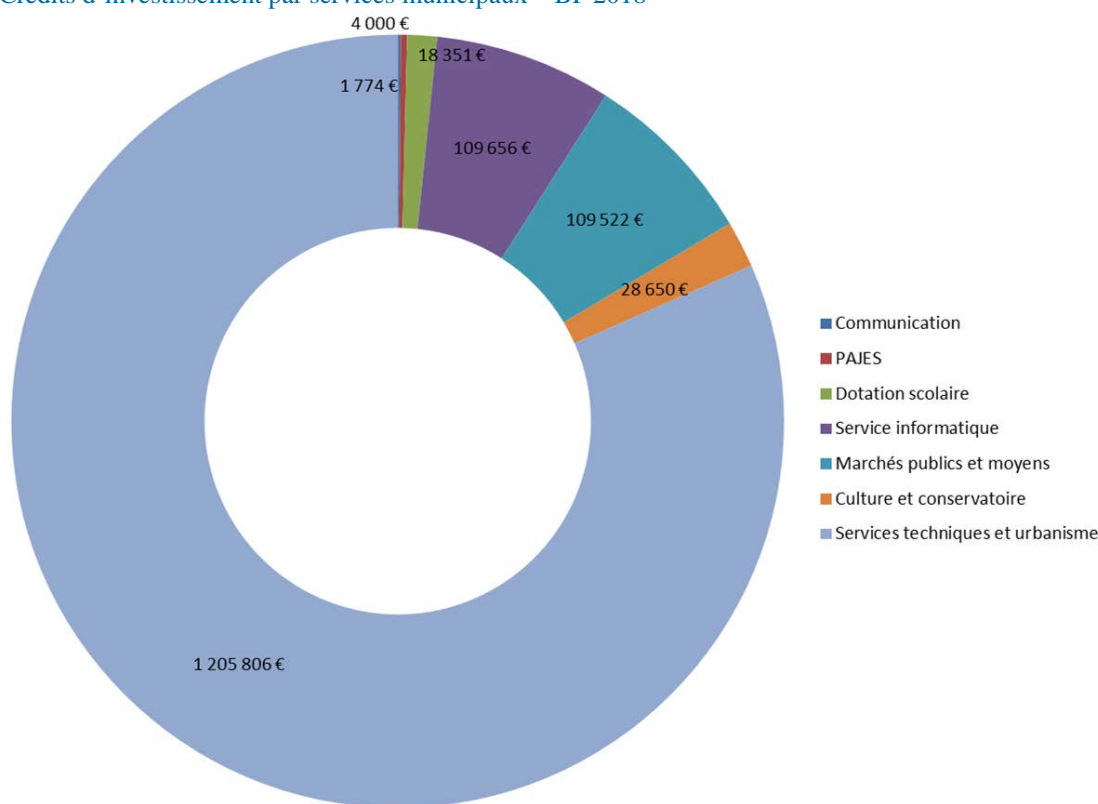
Pour ajouter aux difficultés rencontrées, l'ancienne équipe municipale a refusé de contracter des assurances dommages-ouvrage pour la construction d'infrastructures majeures (Tram, Gymnase Bommersheim...).

La Ville doit donc tout assumer avec des moyens particulièrement réduits et renforcer ses investissements par la création d'un véritable plan de sauvetage de son patrimoine.

## 2) Les crédits d'investissement pour les services municipaux

Le budget 2018 consacre une enveloppe de 1 477 759 euros de crédits d'investissement pour les services municipaux.

Crédits d'investissement par services municipaux – BP 2018



La Ville de Maizières-lès-Metz va continuer son effort de rénovation des bâtiments en procédant à la réfection totale de la toiture de la Salle des Fêtes (12 000 euros), ou en sécurisant l'accès et les opérations de maintenance au niveau de la cloche sud de l'église (4 900 euros). La Ville va aussi investir 15 000 euros pour rénover le pont au Parc de Brieux.

Des travaux de sécurité sont menés dans le bâtiment du Tram avec le remplacement des luminaires du parking – non adaptés car prévus pour fonctionner exclusivement en intérieur – et des blocs de secours (21 100 euros). Par ailleurs, 15 000 euros vont être investis pour procéder au changement des alarmes de la Médiathèque et de l'Hôtel de Ville, qui ont été installées au début des années 2000.

Les différents sites accueillant les enfants lors des activités périscolaires vont connaître en 2018 des travaux de rénovation, de mise aux normes et d'amélioration pour un montant global de 41 800 euros répartis entre les sites Dany Mathieu, De Lattre, Espace Rencontre et Falouche.

Le Centre Multi-Accueil va bénéficier de 14 000 euros de travaux, qui viennent en complément des 20 000 euros investis par la Municipalité sur l'exercice 2017. Ces travaux visent à améliorer l'accueil des enfants et à offrir de meilleures conditions de travail aux agents (isolation acoustique).

## B) Préserver la qualité des services rendus à la population

### 1) La volonté de maintenir les services auxquels la population est attachée

Les familles de Maizières-lès-Metz sont particulièrement attachées au service des transports scolaires. Néanmoins, ce dernier est particulièrement coûteux et notre Ville aurait gagné à ce que l'ancienne équipe municipale envisage la question scolaire de manière plus cohérente. Par exemple, il n'était pas pertinent de construire seulement 3 classes de maternelle dans un quartier de plus de 2000 habitants (le Val Maidera). La Municipalité fait donc le choix de maintenir ce service et sa gratuité. En revanche, la Ville s'interroge sur la pérennité du financement des transports à destination du Collège après 2018. En la matière, l'autorité compétente n'est pas la Commune mais la Région Grand-Est. Il sera nécessaire de lui faire part de la particularité de la dangerosité du franchissement des voies ferrées à Maizières-lès-Metz et, en conséquence, de solliciter un accompagnement.

Dans une période de restriction budgétaire, d'aucuns seraient tentés de sacrifier les actions culturelles. La Municipalité a fait le choix contraire en pérennisant les moyens conséquents accordés à la Médiathèque, au Conservatoire et à la programmation de la salle de spectacle du Tram. Ce budget se caractérise donc par le maintien de l'ensemble des politiques et actions engagées par la Collectivité, qu'elles soient tournées directement vers le public ou vers les établissements scolaires. Cette ambition se dessine autour de trois objectifs majeurs : soutenir et stimuler la création artistique à travers le tissu associatif, élargir et renforcer l'accès à la Culture pour tous en permettant une appropriation des dispositifs mis en place et, enfin, développer l'attractivité de la ville. L'ouverture au plus grand nombre des projets culturels passe également par une politique active dans le domaine de la lecture publique.

Le BP 2018 prévoit les moyens nécessaires afin de soutenir le développement du service périscolaire et de préserver la qualité des prestations rendues en matière d'accueil et de réussite scolaire. Cet exercice est le premier à voir l'application de la volonté des parents d'élèves et des équipes pédagogiques pour le retour à la semaine de 4 jours. Les prévisions budgétaires tiennent compte des incidences financières de cette nouvelle planification des rythmes scolaires. Les prévisions de fréquentation des services périscolaires sont à la hausse pour le temps de la pause méridienne et stables concernant des demandes de participation à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

La Ville a également constaté le succès mitigé de l'action Ados Jeunes Actions, qui s'explique vraisemblablement par la décision de la CAF de la Moselle de distribuer plus tardivement ces bons de soutien et d'en modifier les règles d'utilisation.

Concernant le domaine de la petite enfance, l'offre est caractérisée par la qualité de l'accueil et du soutien apporté aux assistantes maternelles. La Municipalité souhaite favoriser la diversification des modes de garde (Centre Multi-Accueil, Relai d'Assistants Maternelles, Maison d'Assistants Maternelles). Les actions emblématiques du RAM se poursuivront en 2018 (baby english). D'autres seront renforcées à l'image des ateliers de baby poney qui, grâce au soutien d'un mécène, verront leur volume horaire doubler. Il est à noter que dans le cadre du transfert de la compétence « petite enfance » à la Communauté de Communes Rives de Moselle, deux projets d'implantation de crèche ont été retenus, l'un à Talange (à proximité immédiate du quartier de la Petite-Barche) et l'autre à

Mondelage.

Le budget 2018 consacré aux animations municipales se caractérise par la reconduction des grands évènements portés par la Ville : le feu de la Saint-Jean, les festivités de la Fête Nationale, le festival de la Marelle, la manifestation Icare, le défilé de la Saint-Nicolas, la chasse aux œufs. Ces temps forts participent au « vivre ensemble » et permettent d'échanger des moments conviviaux. Les animations renforçant l'attractivité du marché dominical seront reconduites.

Concernant la vie associative, la Ville souhaite renforcer la logique partenariale. Les actions seront poursuivies et bénéficieront du soutien financier (59 000 euros) et logistique de la Collectivité ainsi que de son accompagnement pour la réalisation de projets spécifiques. Le montant des subventions accordées aux associations sportives s'élèvera à 158 000 euros. La Municipalité considère que le Sport est un levier d'éducation et d'épanouissement indispensable. Les acteurs du sport seront ainsi salués lors de la cinquième édition des Trophées du Sport. La mise à disposition d'équipements sportifs de qualité est une priorité. C'est d'ailleurs tout le sens de la volonté municipale de procéder rapidement à la rénovation d'infrastructures se trouvant dans un état déplorable.

Concernant la solidarité, la subvention d'équilibre pour le Centre Communal d'Action Sociale sera augmentée et portée à 400 000 euros. Le CCAS poursuivra sa mission première d'accompagnement social des personnes rencontrant des difficultés et apportera un soutien aux associations à vocation sociale. La politique engagée à destination de nos aînés est maintenue car elle traduit la solidarité entre les générations.

## 2) Rationalisation et optimisation de l'activité des services municipaux

La Collectivité poursuit l'optimisation de son fonctionnement interne tout en se dotant d'outils performants. Elle développe l'utilisation de logiciels métiers permettant une plus grande efficacité et une gestion simplifiée pour le personnel municipal. Elle adapte également les horaires d'ouverture des services publics aux nouvelles habitudes des usagers (exemple : le portail famille en ligne pour le périscolaire).

## 3) Améliorer les conditions de travail des agents municipaux

Soucieuse des conditions de travail de l'ensemble des agents municipaux, la Commune va entreprendre des travaux d'aménagement au sein des ateliers municipaux avec la création de vestiaires avec douches et d'une salle de restauration (17 000 euros). Le bâtiment bénéficiera également de travaux de rénovation de son système de chauffage.

Afin de faciliter le travail des agents et de permettre le développement de l'usage de la Salle Festive du Tram, le grill technique va être modernisé et automatisé pour un montant de 26 500 euros.

Dans le même esprit, l'architecture du Système d'information des bâtiments municipaux va être revue (17 000 euros) et un effort conséquent va être poursuivi pour l'achat de logiciels métiers adaptés aux besoins des services ainsi qu'aux demandes de l'Etat (dématérialisation, règlement général sur la protection des données). Le service gérant la fonction informatique bénéficiera de l'expertise d'un prestataire extérieur afin d'apporter un appui indispensable en matière d'ingénierie (20 000 euros).

En matière de ressources humaines, la Municipalité fait le choix d'accorder un régime indemnitaire aux agents du périscolaire qui en étaient exclus depuis de nombreuses années (16 000 euros).

## C) Augmentation du budget scolaire

La Municipalité a tenu à renforcer son action à destination des écoliers maizièrois. En effet, la Ville pérennisera l'ensemble de ses participations à la vie éducative (dotations et coopératives scolaires et soutiens aux actions des écoles). Elle réalise, en outre, un geste fort en abondant ce budget d'une enveloppe supplémentaire de 3000 euros destinée à développer le parcours culturel des écoles, qui a rencontré un véritable succès l'année passée sur le thème du cirque.

### III) Un effort fiscal nécessaire mais maîtrisé

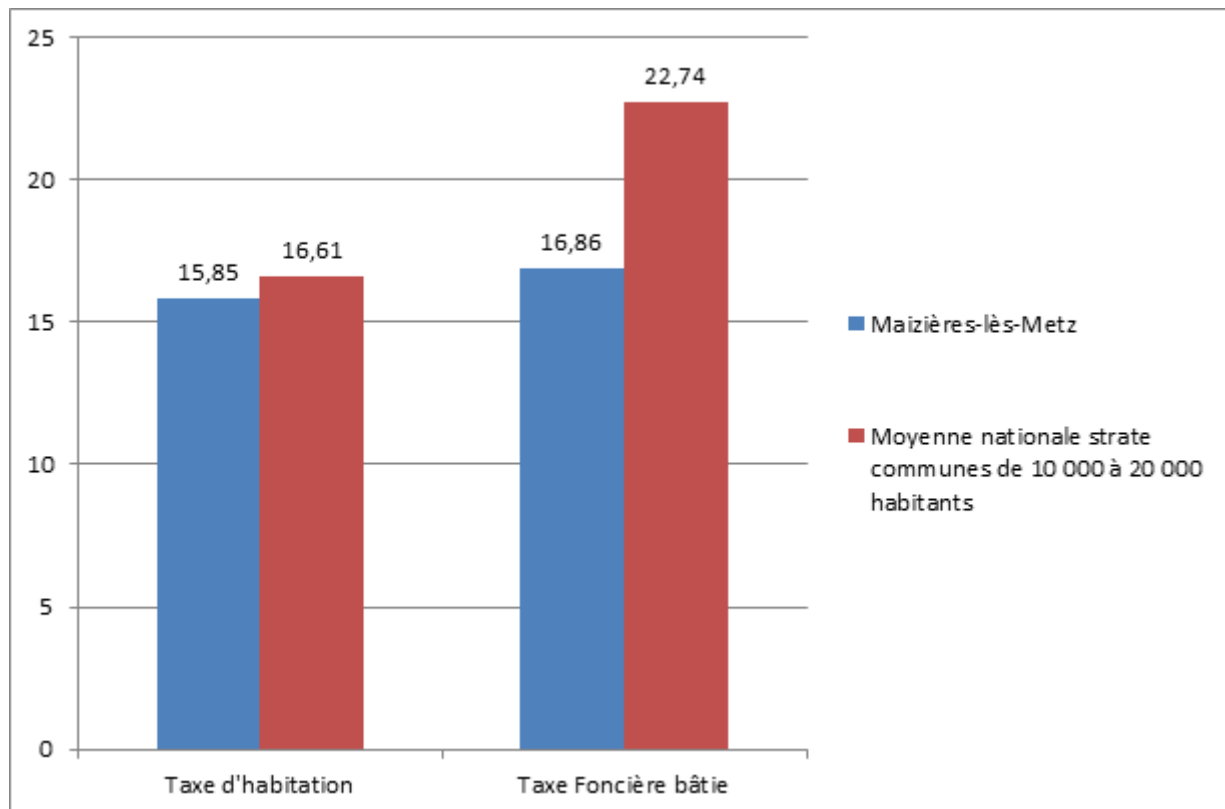
Les recettes supplémentaires envisagées sont nécessaires afin de permettre à la Ville de faire face aux charges considérables d'entretien et de réhabilitation de son patrimoine. Elles ont également pour objectif de préserver les services auxquels les maizièrois sont attachés et d'en renforcer d'autres (à l'instar du budget scolaire), et cela malgré la baisse historique des dotations communales (19,5 millions d'euros).

#### A) Taux proposés : une pression fiscale maîtrisée

La prévision relative au produit fiscal s'établit à 4 254 658 euros, en progression de 632 000 euros sur le fondement des bases prévisionnelles notifiées. Cette prévision se fonde sur la réévaluation du montant des taxes locales et sur l'hypothèse d'une hausse de 1.2% des bases (actualisation de ces dernières au titre de l'inflation).

Dès lors, il est prévu une augmentation des taux d'imposition, avec un effort différencié entre la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière. En effet, le Gouvernement a choisi de procéder à un dégrèvement progressif de la Taxe d'Habitation sur 3 ans pour 85.99% des ménages maizièrois (dont le revenu fiscal est inférieur aux seuils de référence). Cette revalorisation des taux vise donc à limiter l'effort des ménages qui continueront à s'acquitter à la fois de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière.

Les taux proposés pour la TH et la TF en comparaison avec la moyenne nationale des villes de la même strate



Les taux proposés sont les suivants : 15.85% pour la Taxe d’Habitation (+2,42 points) et 16.86% pour la Taxe Foncière (+2,45 points).

#### B) Maintien du taux maximal d'abattement à la base de 15% et des autres abattements

Dans un souci d'équité fiscale, la Municipalité fait le choix de maintenir les différents abattements dont l'abattement à la base de 15% (taux de réduction maximal). Il s'agit là d'un geste fort en direction de l'ensemble des contribuables maiziérois.

### IV) Investir pour l'avenir

#### A) Une vision pour la ville de demain

Depuis 2014, la Ville de Maizières-lès-Metz a été porteuse et initiatrice de grands projets urbains sur son territoire. Il apparaît donc désormais nécessaire de préciser les orientations d'aménagement de ces espaces en procédant à la révision du Plan Local d'Urbanisme et du Règlement Local de Publicité, engagée depuis l'année dernière (41 000 euros). La révision du PLU permettra de disposer d'un document d'urbanisme intégrant les dernières évolutions réglementaires en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement et de développement durable et ainsi de construire la Ville de demain tout en facilitant la vie quotidienne des habitants.

Le PLU actuel ne définit pas réellement de stratégie territoriale d'ensemble et ne reflète pas entièrement les orientations politiques prises ces dernières années (reconquête des friches et des zones industrielles par exemple). Cette révision permettra ainsi de valoriser ces évolutions et d'intégrer le PLU dans les documents qui ont une portée juridique supérieure, notamment la mise en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM).

Les travaux de la nouvelle gendarmerie dans le quartier de la Petite-Barche et les travaux

d'aménagement du projet « Cœur de Ville » débuteront cette année, tout comme les études menées en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) sur la reconversion de la Zone Industrielle Légère Nord en un espace d'habitation et de services tendant vers un éco-quartier ainsi que les premières études de dépollution des sols et de préfiguration sur le site de l'ancienne usine Eiffage.

## B) Plan Pluriannuel d'Investissement

L'entretien de la voirie, et plus largement des espaces publics, sont l'une des priorités de la Ville. Ainsi, ce sont 240 000 euros qui sont mobilisés pour mener à bien les travaux de rénovation, d'aménagement et de sécurisation des espaces publics. Ces travaux sont souvent réalisés en concertation étroite avec les Conseils de Quartier, le Conseil des Sages et le Conseil Municipal Junior. De plus, il est prévu de poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments communaux (30 000 euros).

Une nouvelle autorisation de programme est ouverte relative à la réhabilitation complète du complexe sportif Camille Mathieu, soit un million d'euros sur les trois prochaines années. Cette opération est rendue nécessaire par l'état fort dégradé de l'ensemble des bâtiments sur le site (salle de sport de combat, COSEC, vestiaires du football) avec quelquefois des infrastructures de fluides ou de chauffage qui ont été installées dans la première moitié des années 1970. Il est important pour la Collectivité de mettre à disposition des clubs sportifs, qui évoluent pour certains dans des divisions nationales, des équipements décents et rénovés. Cet investissement profitera à l'ensemble des enfants maiziérois car le complexe Camille Mathieu est utilisé par de nombreuses écoles de la commune et par le collège Paul Verlaine. Pour l'exercice 2018, la Ville de Maizières-lès-Metz a prévu 100 000 euros afin de réaliser les premières études et diagnostics.

La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) conjointe entre la Commune, Batigère et Présence Habitat sur le quartier Kennedy-Falouche sera lancée en 2018. Des problèmes de croisement de flux entre les piétons et les voitures ont été relevés et rendent certaines zones dangereuses. La Ville qui gère une partie des voiries à l'Ouest de cet îlot, principalement composé de copropriétés, souhaite entamer une programmation de travaux afin de mieux l'intégrer au reste du quartier. La Ville de Maizières-lès-Metz souhaite mettre en œuvre une programmation de travaux liée à des problématiques techniques et d'organisation de l'espace. La mission de l'AMO est donc d'étudier plusieurs scénarios d'aménagement des espaces extérieurs qui pourront répondre aux problématiques soulevées. Ces scénarios prendront en compte l'analyse et l'étude urbanistique à élaborer, le diagnostic social urbain à effectuer par l'Association pour le Mieux-Etre et le Logement des Isolés (AMLI), les échanges avec les différents partenaires de la Ville tels que les syndicats de copropriétés, les bailleurs sociaux, les structures scolaires, associatives et culturelles concernées, les Conseils de quartier et des Sages et les habitants.

Afin de répondre au nombre croissant d'enfants fréquentant le périscolaire, en particulier sur le temps de midi, il est envisagé de transformer le bâtiment que la Ville a acquis rue Saint-Louis en un espace périscolaire, accueillant les enfants de maternelle et de primaire lors de la pause méridienne et qui viendrait remplacer l'Espace De Lattre qui souffre d'une vétusté avancée comme structure dédiée à l'accueil des enfants de 3 à 6 ans. Il est prévu que ce projet ambitieux se réalise en plusieurs phases avec une première tranche estimée à 50 000 euros en 2018. Les travaux devraient se chiffrer à 450 000 euros sur les deux prochains exercices. La CAF de Moselle sera sollicitée dans le but d'obtenir une subvention pour la réalisation de cette opération qui devrait être financée en partie par la vente de l'emprise de l'Espace De Lattre et par l'obtention d'un prêt à taux 0 auprès de la CAF.

Les autres modifications porteront essentiellement sur des reventilations de crédits de paiement

pour tenir compte de l'avancement opérationnel des travaux ou d'éventuelles modifications des paramètres du projet. Ainsi, du fait du transfert de la compétence «eaux pluviales» à la Communauté de Communes Rives de Moselle, les investissements relatifs aux travaux d'accompagnement à la réfection des réseaux d'eaux pluviales de la rue de Verdun sont clôturés.

Le montant de l'installation de la vidéoprotection est rapporté à 150 000 euros du fait du désengagement de l'Etat via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – volet vidéoprotection des projets situés en dehors des Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP). Dès lors, la Municipalité fait le choix de déployer une douzaine de caméras qui seront installées sur l'ensemble des quartiers de la Ville en lien avec la Police municipale et la Gendarmerie nationale.

Les études et conventionnements préliminaires aux travaux de démarrage de la passerelle jouxtant le Pont Demange ont commencé en 2017 et se poursuivent sur ce début d'année. La définition d'un calendrier conjoint avec la SNCF Réseaux a été réalisée. La pose de ce trait d'union entre les quartiers maizièrois devrait intervenir courant 2020. Dès lors, la signature de la convention et le démarrage des études menées par la SNCF débiteront cette année. Ces études et conventionnement préliminaires nécessitent l'inscription d'un montant de 150 000 euros au budget communal.



## Les différents programmes du Plan Pluriannuel d'Investissement

INTITULÉ DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			MONTANT DES CRÉDITS DE PAIEMENT						Restes à financer (exercices 2019 et suivants)
	Mtt total des autorisations de programme au 01/12/2017	Actualisation des projets	Mtt total des autorisations de programme au 11/04/2018	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2017)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2018	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	
Programme d'aménagement de voirie et d'enfouissement de réseaux	1731426,83 €	-4 060,00 €	1727 366,83 €	1727 366,83 €		PROGRAMME CLOTURE				0,00 €
Construction d'un gymnase aux Ecart	3 881 395,75 €	-45 844,27 €	3 835 551,48 €	3 835 551,48 €		PROGRAMME CLOTURE				0,00 €
Aménagement de la Grand'Rue	1701603,00 €	-1634 187,95 €	67 415,05 €	67 415,05 €		PROGRAMME CLOTURE				0,00 €
Réaménagement de la place du 4 Septembre	2 438 349,20 €	-1424 366,03 €	1013 983,17 €	1013 983,17 €		PROGRAMME CLOTURE				0,00 €
Travaux divers d'aménagement de la voirie	5 746 650,85 €	-1419 044,30 €	4 327 606,55 €	3 063 606,55 €	242 000,00 €	302 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	1022 000,00 €
Réhabilitation de la "Maison des Sœurs"	1398 674,06 €	19 533,50 €	1418 207,56 €	364 569,82 €	1053 637,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Construction de nouveaux ateliers municipaux	2 289 000,00 €	-1904 000,00 €	385 000,00 €	385 000,00 €		PROGRAMME CLOTURE				0,00 €
Création d'une Maison d'assistants maternels	453 611,60 €	-4 381,75 €	449 229,85 €	31834,24 €	417 395,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux d'accompagnement à la réfection des réseaux d'eaux pluviales rue de Verdun	295 000,00 €	-295 000,00 €	0,00 €	0,00 €		PROGRAMME CLOTURE				0,00 €
Réaménagement de la mairie annexe	416 500,00 €	-416 500,00 €	0,00 €	0,00 €		PROGRAMME CLOTURE				0,00 €
Mise en place d'une vidéoprotection	336 174,68 €	-161000,00 €	175 174,68 €	25 174,68 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mise en conformité accessibilité	753 000,00 €	-584 193,80 €	168 806,20 €	48 806,20 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €
Création d'une passerelle au Pont Demange	1415 000,00 €	20 000,00 €	1435 000,00 €	42 796,13 €	150 000,00 €	300 000,00 €	942 203,87 €	0,00 €	0,00 €	1242 203,87 €
Extension de l'école maternelle Val Madera	1352 000,00 €	-262 000,00 €	1090 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	350 000,00 €	700 000,00 €	1090 000,00 €
Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Madera	4 000 000,00 €	780 000,00 €	4 780 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	750 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	4 780 000,00 €
Création d'un périscolaire Pasteur	1277 000,00 €	-419 888,66 €	857 111,34 €	357 111,34 €	50 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	450 000,00 €
Extension de l'école maternelle aux Ecart et du périscolaire	1700 000,00 €	0,00 €	1700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	1650 000,00 €	1700 000,00 €
Réhabilitation du Complexe sportif Camille Mathieu	0,00 €	1000 000,00 €	1000 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	900 000,00 €
Réaménagement du quartier Kennedy	0,00 €	2 030 000,00 €	2 030 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	1000 000,00 €	1000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 185 385,97 €</b>	<b>-4 724 933,26 €</b>	<b>26 460 452,71 €</b>	<b>10 963 215,49 €</b>	<b>2 223 033,35 €</b>	<b>2 562 000,00 €</b>	<b>3 452 203,87 €</b>	<b>2 670 000,00 €</b>	<b>4 590 000,00 €</b>	<b>13 274 203,87 €</b>